



COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 4 décembre 2015

Présents : MM. Robert CARTIER, Gérard COTE, Jean-Christophe HERY, Louis WALLAERT, David MONON, Christian VILLE
Mmes Ameline DIENOT, Françoise GROSS, Lauriane RANCHON, Marie DONNAT.

Excusée : Camille ROUSSEAUX (Pouvoir à R. Cartier)

Désignation du secrétaire de séance : Marie Donnat

1. Approbation du compte-rendu de réunion du 6 novembre 2015.

Vote : approuvé à l'unanimité.

2. Décision modificative du budget de l'eau

Il faut faire un réajustement budgétaire de 1100 €, concernant les études pour la protection des captages.

Vote : approuvé à l'unanimité.

Pour rappel la mairie de Clelles sera sollicitée pour participer aux frais de protection des captages (Darne suivant % des débits).

3. Remboursement de la caution de l'appartement mairie et nouvelle attribution logement.

Le remboursement de la caution (environ 250€) est reporté après l'état des lieux qui doit avoir lieu mi-décembre. Pour le moment, il n'y a pas de demande pour ce logement.

Il va y avoir quelques travaux à prévoir.

Proposition pour la location future de ces logements : adjoindre un bout de terrain (sans augmentation du loyer).

4. Remboursement redevance SPANC

Ce remboursement concerne 30 foyers (qui ont payé un surcoût de 7€ pendant 4 ans), qui auront sur leur prochaine facture une déduction de 28 € sur la partie abonnement.

Vote : approuvé à l'unanimité.

5. Instruction des actes d'urbanisme : adhésion au service commun Trièves

Un service d'instruction des actes d'urbanisme est en cours d'étude sur le Trièves, dans le cadre de la Communauté de communes du Trièves. Il devrait fonctionner avec un budget autonome.

Il fonctionnera de la manière suivante :

-Adhésion des communes par rapport au nombre d'habitants (part fixe)

-Facturation à l'acte (part variable).

Un poste serait créé pour assurer ce service. Ce poste serait assuré 50% par un recrutement et 50% par le personnel de la CDC du Trièves, service aménagement ; de même le poste aménagement serait réparti en deux temps à 50% (recrutement et CDC du Trièves).

Exemple de tarifs pour une commune de 100 habitants :

900 € de part fixe la première années+ les actes (part variable), puis 300 €/an les années suivantes + les actes (part variable).

Exemples de tarifications des actes :

Certificat d'Urbanisme : 50€, Déclaration Préalable : 85€, Permis de construire : 120€ ...

Il est nécessaire de demander une dérogation auprès de la Préfecture afin de prolonger les POS/cartes communales de quelques mois.

Le conseil municipal approuve l'adhésion au service commun Trièves des instructions des actes d'urbanisme.

Vote : approuvé à l'unanimité.

6. Renouvellement du contrat de prestations de services de Monsieur Christian Diénot.

Ameline Diénot quitte la salle du conseil le temps de la discussion et du vote.

M. Diénot demande une réévaluation de son tarif horaire, car il utilise très régulièrement son propre matériel, ce qui entraîne un coût horaire plus important.

Il souhaite un tarif horaire de 35 €/h TTC (contre 30€/h aujourd'hui).

Proposition : renouvellement de ce contrat, soit 250 heures à 35€/h.

Vote : approuvé à l'unanimité.

7. Futurs travaux sur les bâtiments communaux : L'Appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre pour la rénovation des bâtiments communaux a été lancée. Le délai est arrêté au 12 janvier, il faut donc réunir la commission d'appel d'offres dès le 13 janvier.

Le plan de financement de ces travaux (sur la base de 330 000 €) se répartit de la façon suivante :

60% subventionné par le Département,

40 000 € qui sont les gains du concours TEPOS que la commune a remporté.

Autofinancement de la commune : minimum 20 %

Autres subventions : demandes faites auprès des Sénateurs et de Madame la Députée.

Concours à tenter auprès de la Région.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une délibération l'autorisant à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département pour un montant de travaux à hauteur de 330 000 €.

Vote : approuvé à l'unanimité.

8. La loi NotRe stipule que les petites communes n'ont plus l'obligation d'avoir un CCAS. Le conseil Municipal décide le maintien du CCAS.

Vote : approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Déneigement**
Françoise Gross, après avoir fait la tournée de la commune avec le prestataire, soulève les points suivants :
Les Riperts : le temps des travaux, le chasse neige ne pourra pas faire demi-tour.
Il faut déposer des tas de pouzzolane à divers endroits : Chabannerie et Riperts.
Nous allons acheter des bacs et les déposer dans ces deux lieux.
Le prestataire ne déneigera pas jusqu'au Moulin, étant donné qu'il se trouve sur la commune de Saint Michel Les Portes. Le prestataire déneigera donc jusqu'à la limite de la commune.
Nous avons proposé de passer une convention avec la mairie de Saint Michel Les Portes qui n'a toujours pas répondu.
- **Voiture de la commune.**
Le C15 récemment acheté pour remplacer le Santana a été entièrement révisé et réparé par Monsieur Guzzo, le conseil Municipal le remercie chaleureusement.
L'ancien véhicule sera mis au rebut.
- **Opération « plus d'arbres, plus de vie » :** Ameline Diénot a participé au nom de la commune à ce concours, et a remporté 46 plants d'arbustes.
Le projet présenté est d'arborer les Riperts à la fin des travaux. Nous créerons donc un évènement le 26 mars avec les enfants et les habitants pour planter ces arbustes.
- **Un nouveau devis pour le toit de la Chapelle de Trésanne** à hauteur de 40 000 € TTC nous a été présenté. Il faudra prendre une décision dès le conseil municipal de janvier.
Le chaumier nous a précisé qu'il peut intervenir dès le printemps.
- **Budget CDC Trièves.** La CDC est endettée à hauteur de 300 000 €.
Aujourd'hui, elle n'a pas proposée de solution pour sortir de cet endettement.
Elle ne pourra pas augmenter les impôts, étant donné qu'elle a déjà augmenté la taxe d'habitation cette année, et que les habitants ont fait connaître leur mécontentement.
D'autres réunions de concertation sont prévues avec les communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance commencée à 20h00 est levée à 22h30.